

LE 28 SEPTEMBRE, DÉFENDONS LE DROIT À L'AVORTEMENT !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 24 SEPTEMBRE 2024

Dans le monde, près de 50 000 femmes meurent chaque année faute d'avoir accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), tandis que des milliers d'autres connaissent de graves problèmes de santé du fait de la législation en vigueur dans leur pays. En Amérique du Sud, par exemple, 97% des femmes vivent dans un pays où les lois restreignent les possibilités de recours à l'IVG. Aux Etats-Unis, ce sont maintenant quatorze Etats où l'avortement est interdit et il faut se réjouir que Kamala Harris se soit emparée de cette question dans sa campagne électorale.

LDH
Fondée en 1898



L'Europe n'échappe pas à ce triste constat. Si vingt-cinq pays sur vingt-sept autorisent l'avortement, il reste interdit à Malte (sauf si la vie de la mère est en danger et si le fœtus n'est pas viable). En Pologne, l'accès à l'IVG a même été restreint en 2021 : elle n'est plus autorisée qu'en cas de danger pour la mère, de viol ou d'inceste. En réalité, la montée de gouvernements réactionnaires dans de nombreux pays européens s'accompagne partout d'une forte présence de mouvements « pro-vie » ou anti-IVG.

En France, la LDH (Ligue des droits de l'Homme) s'est félicitée de l'inscription de l'IVG dans la Constitution, tout en regrettant le glissement sémantique de « *droit* » à « *liberté* ». Mais, parce qu'elle est foncièrement attachée à l'effectivité et à l'universalité des droits, la LDH rappelle que, malheureusement, le droit à l'IVG continue d'être mis à mal par de fortes inégalités territoriales et sociales. La désertification médicale, la faible rémunération de l'acte, l'attitude de certains médecins qui abandonnent les femmes à leur désarroi en se cachant derrière la clause de conscience, les difficultés rencontrées par le Planning familial... sont autant de facteurs qui, sur le terrain, font également obstacle à un accès inconditionnel à l'IVG. Par ailleurs, la LDH demande que le ministère de l'Education nationale se donne enfin les moyens de rendre effectives les trois séances annuelles d'information et d'éducation de toutes et tous à la vie sexuelle et affective prévues dans les programmes.

Pour toutes ces raisons, la LDH appelle les ligueuses et les ligueurs à participer massivement aux diverses initiatives prévues partout en France dans le cadre de la Journée mondiale pour le droit à l'avortement, le 28 septembre. Mobilisons-nous : le droit à l'avortement, et donc le droit des femmes à disposer de leur corps, reste partout dans le monde un droit fondamental à défendre.